

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Rempnat, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 juillet 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	20	4	3	1	0

Membres présents : BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal.

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à DUMONT ST PRIEST Hubert, DELEFOSSE Laurent à SAINTAMAN Jean, GARNICHE Emmanuel à DALLIERE-ROZENFELD Lolita, PLAZANET Mélanie à ECHASSERIEAU Vincent

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANDRIEUX Christelle, THEYS Michel, VERLINDEN Denis

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : GORGE Christine

FINANCES

Délibération n° C130-2026 : Décisions modificatives n°2 au budget annexe de l'eau potable

Il est proposé au Conseil de faire évoluer le budget annexe eau potable suite à la réception des demandes de paiement des taxes sur la pollution et la distribution de l'eau par l'agence Loire Bretagne :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 6215		25 000,00	
D F 014 701249		55 000,00	
D F 014 701269	90 000,00		
D F 023 023 (ordre)		10 000,00	
D I 23 2313 OPNI		10 000,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		10 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		90 000,00
	Réductions	10 000,00	90 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions	10 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	90 000,00
Solde Réductions	90 000,00
Ouv. - Réd.	

Il s'agit pour le Conseil d'adopter la décision modificative ci-dessus proposée

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix Pour adoptent la décision modificative ci-dessus proposée.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 13 juillet 2026

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
Vincent ECHASSERIEAU
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 17 JUIL. 2026
Publié le : 17 JUIL. 2026